

quand il s'agit de législation agricole. C'est une opinion personnelle, mais je me suis efforcé de la mettre en pratique toute ma vie. Avec toute la déférence voulue pour le langage technique de mon honorable ami, j'aime mieux la rédaction actuelle. J'admetts que je suis "vieux jeu", mais j'espère le demeurer à bien des points de vue et en voici un exemple.

L'hon. M. ELLIOTT: Si mon honorable ami préfère adopter une disposition illégale, il devra s'opposer à l'amendement.

L'hon. M. VENIOT: Afin de rendre l'explication plus claire pour l'ex-ministre de l'Agriculture, je lui ferai remarquer que j'ai protesté, parce que l'on inclut dans la Partie I les mots "boîte, tinette, terrine" dans la définition du mot emballage, tandis qu'on les omet dans la partie 2.

L'hon. M. MOTHERWELL: Cela ne ferait aucune différence quand même l'on ne conserverait qu'un seul de ces mots.

L'hon. M. VENIOT: Prenons le mot "enveloppe"; la loi n'en donne aucune définition. On pourrait offrir en vente du beurre enveloppé dans de vieux journaux. Qu'est-ce qui pourrait l'empêcher? Evidemment, c'est là un cas extrême, mais il nous permet d'aller au fond de la question. Qu'est-ce qui pourrait empêcher un cultivateur d'apporter au marché son beurre enveloppé dans de vieux journaux, ou même sans aucune enveloppe?

M. SHAVER: Le bureau de la santé.

L'hon. M. VENIOT: Il n'y a pas de bureaux de santé partout.

L'hon. M. WEIR: Les mots "enveloppe en papier" paraissent dans les deux parties.

L'hon. M. VENIOT: C'est exact, mais qu'est-ce qui empêcherait le cultivateur d'apporter au marché son beurre enveloppé dans de vieux journaux?

Le très hon. M. BENNETT: Il ne pourrait pas le vendre; voilà tout.

(L'amendement de M. Elliott est rejeté sur division.)

L'article 21 est adopté.

Sur l'article 22 (règlements).

M. BOUCHARD: Le ministre voudrait-il me dire s'il existe un conseil consultatif représentant les producteurs et les fabricants qui pourrait collaborer avec le ministre et les fonctionnaires pour la préparation des règlements soumis à l'approbation du Gouverneur en conseil, comme il y en a pour la loi des grains et d'autres mesures?

[L'hon. M. Motherwell.]

L'hon. M. WEIR: Les règlements ont reçu l'approbation des représentants des provinces.

M. BOUCHARD: Et se propose-t-on de faire la même chose à l'avenir?

L'hon. M. WEIR: Oui.

M. CASGRAIN: Le ministre sait-il quels droits l'on va exiger des cultivateurs? Le texte français dit:

L'imposition de droits pour le classement des produits laitiers.

Quels seront ces droits?

L'hon. M. WEIR: Il n'y a pas de droits de classement pour les cultivateurs.

M. CASGRAIN: Quels sont les droits pour l'industrie laitière?

L'hon. M. WEIR: Il n'y a des droits que dans le cas d'un deuxième classement.

M. BOUCHARD: Existe-t-il quelque disposition pour le classement des produits laitiers domestiques? Le ministre sait bien qu'il n'y en a pas. On me trouvera peut-être arriéré, mais en dépit de tous les progrès de l'industrie laitière, aucun procédé moderne ne peut remplacer la saveur particulière du beurre domestique. Ce beurre a acquis une mauvaise réputation parce qu'on n'avait pas autrefois de glacières et on l'offrait en vente en une seule fois en novembre et en décembre. Je sais qu'encore aujourd'hui le beurre le mieux coté sur le marché de Paris, en France, est le beurre domestique fait à Isigny. Ce beurre est fabriqué d'après les anciennes méthodes. J'ai goûté aux différents beurres de fabrique canadienne et je puis dire que nous n'en avons pas qui soit comparable au beurre français dont je viens de parler. Le ministre ne pense-t-il pas qu'il y aurait lieu d'encourager la fabrication du beurre domestique afin que les gens qui le préfèrent puissent s'en procurer? Il se peut qu'ils ne soient pas très nombreux.

L'hon. M. WEIR: Je partage l'avis exprimé par mon honorable collègue. Nous avons examiné avec soin la possibilité de classer le beurre qu'on pourrait appeler domestique. Les rapports indiquent que, jusqu'ici, ce beurre n'atteint pas des quantités suffisantes et que le problème est trop compliqué. C'est l'une de ces questions qui ont toujours reçu une grande attention, parce que, comme l'honorable député, je pense que nous y gagnerions beaucoup à encourager la production de ce genre de beurre.

(Les paragraphes 22, 23, 24 et 25 sont adoptés, de même que l'article 2.)